

IRC – UNCL 2008

RÈGLEMENT DU TROPHÉE ATLANTIQUE

PREAMBULE - OBJECTIFS DU TROPHÉE ATLANTIQUE

Le TROPHÉE ATLANTIQUE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous. Il a pour but de désigner et de récompenser les meilleurs équipages de la façade Atlantique et ainsi de promouvoir la participation d'un plus grand nombre de voiliers jaugés IRC, au moyen d'un classement général sur ce circuit.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le TROPHÉE ATLANTIQUE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'Union Nationale pour la Course au Large.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE ATLANTIQUE 2008 est organisé par l'UNCL, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV), avec les concours suivants :

La Société Nautique de La Trinité sur Mer

Le Yacht Club de l'Odet

La Société des Régates Rochelaises

Le Yacht-club du Crouesty-Arzon

Le Centre Nautique de Lorient

Le Club Saint-Nazaire Olympique et Sportif Voile (SNOS Voile)

ARTICLE 3 – EPREUVES

Les épreuves prises en compte pour le TROPHÉE ATLANTIQUE sont les suivantes :

21-24 mars Spi Ouest France, Bouygues Telecom La Trinité sur mer	12 -13 avril Course au Large La Trinité sur Mer
1er - 4 Mai Obélix Trophy Bénodet	8 mai Course au Large Bénodet - Le Crouesty
1er - 4 Mai Semaine Internationale de la Voile de La Rochelle	8 mai Course au Large La Rochelle - Le Crouesty
30 mai - 1er Juin Grand Prix du Crouesty	20 - 22 - 25 Juin Record SNSM - IRC St Nazaire-Ste Marine-St Nazaire
19 - 21 Septembre Atlantique Le Télégramme Lorient	13 - 14 Septembre Course au Large La Trinité - Lorient

ARTICLE 4 – VOILIERS

Sont admis à participer au TROPHÉE ATLANTIQUE les voiliers jaugés IRC, inscrits et classés à au moins une compétition annoncée dans l'Article 3.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec

- Le N° de Voile (identifiant principal)
- Le Nom de Baptême du Bateau (identifiant secondaire)
- Le Nom pour la Course
- Le Type de Bateau
- Le TCC
- Le nom du propriétaire ou skipper
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

6-1 LE TROPHÉE ATLANTIQUE annuel se présente sous la forme d'un *classement individuel* de bateaux (couple bateau/propriétaire ou skipper). Le classement du TROPHÉE ATLANTIQUE se fait en cumulant les points que chaque voilier aura obtenus lors des compétitions citées ci-dessus. Le vainqueur du TROPHÉE ATLANTIQUE est celui qui a obtenu le plus de points, en additionnant ses cinq meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHÉE ATLANTIQUE.

6-2 Pour le Classement général, les bateaux seront répartis en cinq classes en fonction du coefficient IRC de chaque bateau qui seront confirmées lors de l'épreuve du Spi Ouest France ::

Classe 1: TCC supérieur à 1,060

Classe 2: TCC compris entre 1,021 et 1,060

Classe 3: TCC compris entre 0,991 et 1,020

Classe 4: TCC compris entre 0,961 et 0,990

Classe 5: TCC inférieur ou égal à 0,960

6-3 Établissement des classements :

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins cinq bateaux au départ. Si une ou plusieurs classes comprennent moins de cinq bateaux, le club organisateur regroupera les classes en série de telle façon que les courses soient organisées avec au moins cinq bateaux dans chaque série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de Cox-Sprague disponible sur le site UNCL.

L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE ATLANTIQUE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera à tous les clubs du TROPHÉE ATLANTIQUE et mettra sur son site après chacune des épreuves le classement général provisoire puis définitif du Trophée. Chaque club organisateur désignera un responsable du TROPHÉE ATLANTIQUE pour son plan d'eau afin d'assurer la liaison avec le Centre de Calcul IRC. Il sera transmis par mail une affiche sur le Trophée pour que les clubs puissent en assurer la promotion.

ARTICLE 7 – DEPARTAGE DES EGALITES

A l'issue du TROPHÉE ATLANTIQUE en cas d'égalité de points, la meilleure place sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix sera assurée par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.

ARTICLE 9 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la finale des TROPHÉES UNCL. Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de cette finale sera envoyé aux clubs organisateurs du Trophée et mis sur le site UNCL courant Septembre. La remise des prix de cette finale aura lieu pendant le dîner annuel de l'UNCL organisé à l'occasion du Salon Nautique de Paris.